

**La Cité de la Culture et du Sport
de Laval**

**États financiers
au 31 décembre 2016**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

Bureau 300

Les Tours Triomphe

2500, boulevard Daniel-Johnson

Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270

Télécopieur : 514 875-9797

www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 12 septembre 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Produits		
Intérêts	458 785	1 134 076
Charges		
Honoraires professionnels	65 987	51 571
Taxes et permis	34	37
Assurances	7 004	6 707
Frais bancaires	35	101
Autres	4 078	260
Récupération des taxes de vente		(164 801)
	<u>77 138</u>	<u>(106 125)</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>381 647</u></u>	<u><u>1 240 201</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	Investi en		2016	2015
	immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(36 116 271)	40 304 262	4 187 991	2 947 790
Excédent des produits par rapport aux charges		381 647	381 647	1 240 201
Investi en immobilisations (a)	56 502 381	(56 502 381)		
Solde à la fin	20 386 110	(15 816 472)	4 569 638	4 187 991

(a) Comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 76 278 449 \$ et des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles du même montant, des apports reportés - Ville de Laval de 39 454 468 \$, la variation de la subvention à recevoir de 17 232 050 \$, moins la variation des comptes fournisseurs et charges à payer relatifs aux immobilisations corporelles de 184 137 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	381 647	1 240 201
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés	<u>19 268 692</u>	<u>(5 602 415)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>19 650 339</u>	<u>(4 362 214)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(76 094 312)</u>	<u>(27 347 040)</u>
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(56 443 973)	(31 709 254)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>60 672 857</u>	<u>92 382 111</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>4 228 884</u></u>	<u><u>60 672 857</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Situation financière

au 31 décembre 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Espèces et quasi-espèces	4 228 884	60 672 857
Comptes clients et autres créances (note 3)	4 225 344	3 537 909
Frais payés d'avance	<u>96 789</u>	<u>91 015</u>
	8 551 017	64 301 781
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	135 847 763	59 569 314
Subvention à recevoir (note 5)	<u>46 316 250</u>	<u>29 084 200</u>
	<u>190 715 030</u>	<u>152 955 295</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	23 703 461	23 149 354
Long terme		
Apports reportés - Ville de Laval (note 7)	5 394 168	44 848 636
Produits reportés (note 8)	21 200 000	21 200 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>135 847 763</u>	<u>59 569 314</u>
	<u>186 145 392</u>	<u>148 767 304</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	20 386 110	(36 116 271)
Non affecté	<u>(15 816 472)</u>	<u>40 304 262</u>
	4 569 638	4 187 991
	<u>190 715 030</u>	<u>152 955 295</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil

Administrateur

Administrateur

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission de construire, d'établir et de posséder, à Laval, un complexe multifonctionnel culturel et sportif et, par la suite, de promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a commencé ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui exerce une influence notable sur l'organisme.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Comptes clients	69 382	217 307
Intérêts courus à recevoir	11 045	71 443
Taxes à la consommation à recevoir	4 144 917	3 249 159
	<u>4 225 344</u>	<u>3 537 909</u>

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2016</u>		<u>2015</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Projet en cours	<u>135 847 763</u>		<u>59 569 314</u>

Le projet en cours n'est pas amorti, il sera amorti lorsque l'établissement du complexe multifonctionnel sera mis en service.

De plus, au 31 décembre 2016, un montant total de 23 260 972 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles (23 076 835 \$ en 2015) est inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer et dans les retenues sur contrats à payer.

5 - SUBVENTION À RECEVOIR

En juillet 2012, l'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière maximale de 46 316 250 \$ basée sur 50 % des montants admissibles pour la construction d'un complexe multifonctionnel comprenant trois glaces. La contribution du gouvernement du Québec sera versée sur une période de vingt ans et portera intérêt.

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>10 262 295</u>	17 320 406
Retenues sur contrats à payer	<u>13 441 166</u>	5 828 948
	<u><u>23 703 461</u></u>	<u><u>23 149 354</u></u>

7 - APPORTS REPORTÉS - VILLE DE LAVAL

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Subventions de la Ville de Laval		
Solde au début	44 848 636	70 226 811
Apports reçus au cours de l'exercice	20 000 000	
Montants remis en cotisation des taxes de vente	(408 069)	
Montants transférés aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice	<u>(59 046 399)</u>	<u>(25 378 175)</u>
Solde à la fin (a)	<u><u>5 394 168</u></u>	<u><u>44 848 636</u></u>

(a) Comprend 2 725 000 \$ pour 1 500 heures de location de glace olympique.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

8 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés sont composés d'une somme de 20 000 000 \$ relatifs à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel pour une période de 20 ans ainsi que d'une somme de 1 200 000 \$ perçue à titre de loyer perçu par anticipation pour la première année d'exploitation.

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Solde au début	59 569 314	9 145 439
Ville de Laval - montants transférés des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	59 046 399	25 378 175
Gouvernement du Québec (note 5)	<u>17 232 050</u>	<u>25 045 700</u>
Solde à la fin	<u>135 847 763</u>	<u>59 569 314</u>

Les subventions seront amorties au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que l'actif financier l'exposant davantage au risque de crédit représente les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de fonctionnement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les comptes courants d'espèces et quasi-espèces portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'organisme, totalisant 4 309 311 \$ (60 691 607 \$ au 31 décembre 2015), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

11 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme approximative de 8 104 000 \$ pour des services à être rendus par vingt fournisseurs de services au cours des prochains exercices.

Le 25 janvier 2013, l'organisme a conclu un acte constitutif d'emphytéose avec la Ville de Laval en vue de réaliser l'établissement du complexe multifonctionnel. Par cet acte, d'une durée de 40 ans, l'organisme s'engage à la mise en place d'un complexe multifonctionnel sur le terrain visé par l'acte constitutif d'emphytéose. Au cours de l'exercice 2014, l'organisme a conclu un contrat avec une firme de construction pour la conception-réalisation du complexe multifonctionnel. Le solde de cet engagement est de 20 041 000 \$.

12 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme fait l'objet d'une requête introductive d'instance par un proposant non retenu à la suite d'un appel d'offres pour la conception, la réalisation et la gestion de l'amphithéâtre. Le montant de la requête est de 1 595 962 \$.

De plus, le 9 septembre 2016, une demande introductive d'instance a été transmise par un proposant non retenu à la suite de l'appel de propositions pour la conception-construction du complexe. Ce dernier réclame une somme de 10 863 100 \$ pour frais encourus dans la préparation de sa proposition.

La direction est d'avis que ces réclamations ne sont pas fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à cet égard.

13 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, l'organisme a contracté un emprunt auprès de la Ville de Laval pour un montant de 46 316 250 \$ remboursable lorsque l'organisme reçoit la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. L'emprunt portera intérêt au même taux que la subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

De plus, l'organisme a obtenu un crédit jusqu'à concurrence de 20 000 \$, sous forme de cartes de crédit. Les cartes de crédit portent intérêt aux conditions standards de l'émetteur, soit 19,99 %.

14 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.